

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER ET D'AMÉNAGEMENT DE MAYOTTE

enquête publique conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique et à la cessibilité des parcelles nécessaires au projet de réalisation de la RHI Hagnoundrou Golfe

Annonce n° 322
Type Avis au public
Parution web 21/06/2024
Parution print 21/06/2024 · Le Journal de Mayotte (ffff)

Avis au public

Le Préfet de Mayotte informe la population que l'enquête publique conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique et à la cessibilité des parcelles nécessaires au projet de réalisation de la RHI Hagnoundrou Golfe, commune de Bouéni, se déroulera :

du lundi 8 juillet au mercredi 7 août 2024

au sein de l'école primaire de Hagnoundrou

Le dossier d'enquête publique conjointe sera consultable sur le site internet de la Préfecture de Mayotte à l'adresse suivante :

<https://www.mayotte.gouv.fr/Publications/Avis-publics-et-enquetes-publiques/2024/Projet-de-resorption-de-l-habitat-insalubre-a-hagnoundrou-golfe>

Les permanences se tiendront aux dates et heures suivants :

École primaire de Hagnoundrou

- **jeudi 11 juillet 2024 de 8H00 à 12H00**
- **jeudi 18 juillet 2024 de 8H00 à 12H00**
- **mardi 23 juillet 2024 de 8H00 à 12H00**
- **mardi 30 juillet 2024 de 8H00 à 12H00**
- **mercredi 7 août 2024 de 8H00 à 12H00**

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra exprimer ses observations et propositions sur le registre d'enquête mis à disposition au sein du lieu de permanence aux heures d'ouverture habituelles :

A l'école primaire de Hagnoundrou

- **Du lundi au jeudi :**
de 08h00 à 16h00
- **Le vendredi :**
de 08h00 à 11h00

Le public pourra également s'exprimer par courrier adressé à la mairie, à l'attention du commissaire enquêteur et portant a minima la mention «*Enquête publique conjointe - RHI à Hagnoundrou Golfe*», ainsi que par courriel à l'adresse : pref976-enquete-publique@mayotte.gouv.fr

Le Préfet,
délégué du Gouvernement